

Marie Lacroix est auxiliaire de vie scolaire depuis 2003 dans le Tarn et Garonne (82) ! Presque 10 années d'expériences : 6 ans sur un contrat AED entre 2003 et 2009. Puis 18 mois en CUI de janvier 2010 à juin 2011 ces 2 contrats pour l'Éducation nationale. Elle a accepté de répondre à Questions de classe(s) pour nous présenter son [« combat d'AVS »](#), pour reprendre le titre de la page facebook qu'elle vient de créer. **Q2C - Tu viens de créer une page facebook « Mon combat d'Avs » pour dissocier cette lutte de ta page perso, pourquoi cette démarche ? Qu'espères-tu à travers cette page ? Pourquoi ce mot « combat » ? Marie Lacroix** - J'ai dissocié les 2 afin de pouvoir toucher plus de monde en devenant public sans que ma vie privée ne soit exposée et ne pas imposer à tous mes "amis" mes posts concernant ma vocation d'AVS. L'objectif étant d'être libre d'y adhérer ou pas. J'espère donc à travers cette page exposer des infos qui m'intéressent en tant qu'AVS, soit pour suivre et partager le combat pour un avenir pérenne, soit partager des ressources d'adaptations pédagogiques. Et partager des réflexions... Je pars du principe que toute personne voulant être reconnue comme professionnelle, doit toujours se remettre en question, faire évoluer ses compétences, rester connecté sur les conseils des professionnels qui travaillent sur des situations rencontrées. J'ai des amis instits, profs, AVS c'est aussi un objectif de ma page de leur permettre de piocher des infos ☐ Je trie ce que je lis et ne met sur ma page que ce qui me parle, me ressemble, m'aide. Et puis poster sur ma page ça me sert de classeur voir de pense bête ☐ ça m'aide à poser des mots sur mes ressentis, mes réflexions. J'ai besoin d'aider à faire changer le regard sur le handicap, je partage totalement l'idée qu'il y a un cheminement entre l'intégration et l'inclusion, nous avons tous besoin de prendre conscience de la richesse que nous offrent ces inclusions... La situation de handicap nous concerne tous, mais tous ne souhaitent pas être concernés. **Q2C - Est-ce que tu peux nous présenter en quelques lignes ton parcours ? Marie Lacroix** - Au terme de 7 ans 1/2 de contrat dans l'EN, 6 ans sur un contrat AED entre 2003 et 2009, puis 18 mois en CUI de janvier 2010 à juin 2011, il m'a été clairement dit que je ne pourrais plus faire bénéficier les élèves porteurs d'handicap de mon expérience et de mon professionnalisme. Cela a engendré une grande colère en moi et une désagréable sensation de perdre ma dignité à plusieurs reprises. Après 1 an de chômage forcé entre la rentrée 2011 et 2012 je tente de faire le deuil ; mais impossible de me sortir de ma vocation. Été 2012 je postule dans les établissements d'enseignements agricoles dépendants du ministère de l'agriculture ! et je signe un CDD de 10 mois qui me permet de faire profiter 2 élèves porteurs d'handicap de mes compétences d'AVS pour l'année 2012-2013. Mon salaire étant pris en charge par les fonds du ministère de l'agriculture et non plus ceux de l'éducation nationale, je me crois sauvée de ma précarité... Le gouvernement par la voix de notre 1er ministre le 22 Août dernier, annonce de nouvelles mesures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il prétendait « reconnaître un vrai métier » aux accompagnateurs/trices que sont les auxiliaires de vie scolaire (AVS). Ce serait effectivement urgent... Mais le plan de « pérennisation des AVS » n'est pas grand-chose d'autre qu'un effet d'annonce. Exemple concret : le mien ! Mon directeur de l'établissement agricole dans lequel j'ai fait cette rentrée, m'a reçu dans son bureau 3 jours après, pour m'annoncer qu'il avait le mail de son supérieur qu'il attendait depuis fin juin, concernant le financement de mon contrat ! Et bien l'annonce me fit monter une rage : le ministère de l'agriculture a fermé sur consigne de Bercy toutes les enveloppes pour les AVS de l'enseignement agricole !!! sauf s'ils sont recrutés en contrat aidé. c'est pitoyable. J'ai donc dû rentrer chez moi, et j'attends de pouvoir signer un de ces fameux contrats aidés, qui me fera passer d'un CDD de 30 heures vers un CUI de 20 heures ! Me voilà repartie dans une bataille, et je compte bien me faire aider pour la remporter, pour l'ensemble des familles qui ont confié leur enfant porteur d'handicap aux directeurs de ces établissements, pour les équipes qui les font avancer et pour MOI et les autres AVS. Ah c'est beau ! Je suis écœurée, mais ni à terre, ni désarmée... L'accompagnement des élèves en situation de handicap et la précarité de celles et ceux qui les accompagnent méritent toute autre chose qu'un coup de communication. J'ai pu signer un nouveau CUI au 1er octobre et suis de nouveau au sein d'une équipe pour accompagner 3 élèves. Bien sûr que du 20 heures et pour 12 mois. J'ai entamé une VAE pour obtenir le diplôme d'état d'Aide Médico Psychologique. **Q2C - Sur cette page, on voit déjà deux orientations se dégager : la lutte pour la reconnaissance du**

statut et la réflexion pédagogique, la mise en commun d'outils de réflexion. En quoi les deux te semblent liés ? Et quelles pourraient être les revendications des collectifs AVS ?

Marie Lacroix - Les 2 sont liés pour moi car nous sommes des professionnels, nous nous formons principalement sur le tas, et en prenant sur notre temps perso pour recueillir, consulter et échanger des infos sur le net, les formations proposées aujourd'hui par l'EN ou la Draff sont loin de répondre à toutes nos attentes et besoins pour être efficaces auprès des enfants qui nous sont confiés. Les revendications des collectifs sont nombreuses à justifier mais je mettrais ici en avant celles d'arrêter de jeter les personnes compétentes et professionnelles quelque soit notre statut pour des raisons budgétaires, et de nous donner accès à un vrai diplôme pour que nous soyons enfin reconnus.

Q2C - Comment vois-tu l'implication et le rôle des syndicats dans ce combat ? **Marie Lacroix** - Je suis mitigée. Ayant participé au 1er GIA (groupe de travail interministériel et associatif) en janvier 2010 juste sur 1 réunion à Paris pour représenter l'UNAISSSE qui fournit de gros travaux pour la création d'un métier d'AVS, j'ai pu faire la conclusion que les demandes trop fermées et excessives des syndicats ont fortement ralenti l'écoute et les réflexions : ex : ils exigeaient la titularisation, alors qu'une CDIisation était en balbutiement. À l'époque on parlait de plein-temps, aujourd'hui ce n'est plus le cas... Je pense surtout que ce n'est pas simple, les syndicats sont impliqués, c'est très positif mais je suis pour la temporisation pas pour le matraquage, il faudrait un mouvement d'ampleur intersyndical en concertation avec les associations de famille et d'AVS, afin d'aller dans le même sens. Hors nous sommes des humains et parfois les regards et les idées n'arrivent pas à converger. Il faut que les syndicats nous aident dans la revendication d'un métier, avec des CDI et non plus des CDD non renouvelable après 6 ans pour les AED ou 24 mois pour les CUI. Empêcher l'état d'imposer des temps partiels payés au SMIC. Est-il normal qu'une personne avec 10 ans d'expériences, totalement investie et professionnelle, ayant un niveau BAC +2 touche 632 € par mois pour 20h /semaine qu'elle n'a pas choisie ????? Et qui à chaque rentrée se demande quel combat elle va devoir mener pour garantir la continuité et la pratique de sa vocation ? c'est ma situation actuellement je veux que ça change.

Q2C - Quelle est aujourd'hui la situation des AVS et quel discours vous est tenu par l'administration de l'EN ?

Marie Lacroix - Je ne suis plus sous le couvert de l'EN, mais celui de l'enseignement agricole donc du ministère de l'agriculture, je mets en pièce jointe ma réponse sur un courrier question réponse de la DRAFF midi Pyrénées (équivalent rectorat) ainsi chacun pourra conclure sur le discours tenu par le ministère de l'agriculture. [ma_reponse_au_faq_handicap_etab_draaf-srfd_septembre_2013.doc](#)

Q2C - Une carte mentale sur le rôle de l'Avs et une réflexion sur le choix des polices de caractère ont retenu mon attention, peux-tu nous présenter ces deux posts ?

Marie Lacroix - J'ai découvert récemment les cartes mentales, je les trouve très percutantes et très riches d'informations, alors quand j'ai découvert celle réalisée pour [présenter notre rôle d'AVS](#) je l'ai partagée, car elle montre toutes nos compétences et actions sans nous perdre dans des phrases techniques... Ainsi tout le monde peut la comprendre et donc mieux nous connaître. Cette carte permet aussi à ceux qui démarrent ce travail de gagner du temps sur son rôle. Beaucoup d'AVS arrivent chaque année sur l'accompagnement d'élèves en situation de handicap sans avoir été formés en amont. Ou bien encore des enseignants se retrouvent à accueillir un élève en situation de handicap avec un(e) AVS sans savoir qui fait quoi ?... Pour mon post sur [le choix des polices](#) il est important d'adapter les supports pédagogiques, alors quand je trouve des solutions simples et rapidement adaptables je partage, de plus ce qui peut nous paraître évident ne l'est pas pour tout le monde. Le choix de la police est également discuté avec l'élève concerné, car ce qui peut être futile ou lisible pour certains et d'un grand secours pour comprendre les consignes pour d'autres. Des élèves ont une préférence de police qui peut être différente de celle d'un autre, d'autres ont besoin que les textes soient justifiés, alors que certains ne le souhaitent pas car ils se créent des repères de saut de ligne... il faut surtout beaucoup d'écoute et d'observation, pour se rapprocher d'une inclusion réussie. Quand je trouve des travaux d'adaptations concrets qui m'aident dans mon travail ou l'explique je suis ravie de partager

□ Entretien réalisé par Grégory Chambat pour Q2C.

Documents joints

[ma_reponse_au_faq_handicap_etab_draaf-srfd_septembre_2013.doc](#)